

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 52/20
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'étude (phase I) de CHF 88'000.—
pour la réfection de la route d'Yverdon**

Délégué municipal: Jean-Philippe STECK, municipal, jp.steck@moudon.ch,
079/536.56.79

Adopté par la Municipalité le 16 mars 2020

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 23 juin 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 88'000.— pour le financement d'une étude (phase I) concernant le projet de réfection de la route d'Yverdon qui sera menée par un bureau d'ingénieurs.

En cas d'acceptation par le Conseil communal, l'étude (phase I) comprendra l'analyse de la situation initiale, l'élaboration du projet d'exécution de la réfection et la procédure d'appel d'offres (mise en soumission et analyse des offres reçues) qui permettra de chiffrer le montant des travaux à entreprendre. Ceux-ci feront l'objet d'une demande de crédit de construction (phase II) qui sera présentée au Conseil communal dans un second temps, lequel pourra statuer sur des prix fermes.

Contexte

Depuis plusieurs années, la détérioration du trottoir sis le long de la route d'Yverdon entre le carrefour du Chalet Blanc et le carrefour de la route de Martherenges a pour conséquence, lors de fortes précipitations, d'amener une partie de l'eau de ruissellement de la chaussée dans les parcelles situées en contrebas (n°547, 546, 1841, 545). La chaussée est également en très mauvais état à cet endroit en raison des fortes sollicitations du trafic qui s'est intensifié tant physiquement que statiquement.

Mesures prises

Face à cette situation et notamment à la suite de l'évènement extrême du 9 juin 2013 mais également lors d'évènements orageux moins forts mais tout aussi importants, des premières mesures ont déjà été prises par une amélioration des conditions de captation des eaux d'écoulement qui a été réalisée notamment le long de la patte d'oie du chemin du Levant.

Etat actuel de la situation

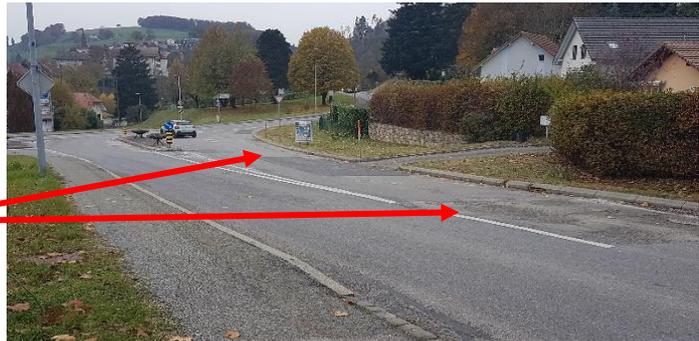
Une première analyse sommaire de la situation, qui sera approfondie dans le cadre de l'étude à mener, a permis de mettre en évidence des faiblesses sur ce tronçon routier, à savoir :

- Le trottoir a été construit en éléments préfabriqués de 6 m de long. Le ruissellement des eaux, sous ces éléments, entraîne des matériaux fins et déstabilise les plaques qui se désolidarisent les unes des autres aggravant le processus de détérioration. Ces mouvements modifient le profil en travers de la route ne laissant plus assez de hauteur de bordure, le long du trottoir, pour permettre de diriger et guider toute l'eau vers les grilles prévues à cet effet.
- L'infrastructure de la route est de très mauvaise qualité, il sera nécessaire de travailler sur toute la largeur. Le tracé historique a été rechargé au fil des décennies. Il n'existe pas de coffre de fondation sur lequel appuyer une nouvelle structure. Seule la partie amont de la route, lors de l'amélioration des eaux claires et eaux usées, a été quelque peu renforcée. En contrebas, ou sur la partie aval, il n'y a pas de mur de soutènement

qui retient et confine les matériaux. Il n'y a que le talus existant dont la pente a été augmentée lors de la création du trottoir vers les portions qui ne sont pas en estacade.

- Deux fuites importantes générant des frais de remise en état au niveau du carrefour ont eu lieu en 2017 et 2019. L'état de la conduite laisse à penser qu'il faut s'attendre à de nouvelles avaries.

Emplacement des deux fuites



- A l'exception d'un tronçon de conduite d'eau qui sera donc changé vers les îlots routiers du carrefour ci-dessus, les services dans ce secteur ont été remis à neuf antérieurement et n'ont pas à être touchés.

2. Périmètre de l'étude

Conformément au plan ci-dessous (figure 1), le tronçon routier à rénover est compris entre la croisée (Avenue de Bussy, Route des Combremonts) et la fin de la traversée de localité en direction de Thierrens (Panneau d'entrée de localité 50 km/h), ce qui représente un tronçon de près de 350m et un périmètre de 3'665 m².



Figure 1

3. Description du projet

Sous réserve des conclusions de l'étude, les travaux suivants sont envisagés lors de la seconde phase :

Infrastructures

- Un tronçon d'environ 30.00 m. du réseau d'adduction d'eau sera remplacé (tracé vert sur la figure 1). La route étant fondée, après changement des conduites défectueuses, seule la surface sera fraisée pour faire place à un nouvel enrobé.
- La canalisation d'évacuation des eaux du côté du trottoir sera reprise.

Génie civil et superstructures

- Le long du trottoir existant, la reprise du soutènement de la route est indispensable. Sur une moitié du tronçon, dans la partie supérieure, un mur de 1,50 m. de haut suffit. Pour l'autre moitié du tronçon, la partie inférieure à l'accès au chemin du Levant, c'est un mur allant jusqu'à 2,50 m. de haut qu'il faut envisager (tracé orange sur la figure 2).



Figure 2

- Le revêtement de la route sera refait sur toute la largeur entre la route des Combremonts (y compris la bretelle entre l'avenue de Bussy et la route d'Yverdon) et la fin de la traversée de localité.
- Une réfection des fondations de la route est à entreprendre sur l'ensemble du tronçon.
- Une reprise de la patte d'oie de la route de Martherenges est nécessaire afin de gérer correctement l'écoulement des eaux de surface provenant de cette zone.

- A la fin du tronçon, le trottoir sera aménagé différemment le long de la parcelle 545 (tracé jaune sur la figure 2) et permettra la liaison avec le passage jusqu'au chemin du Levant. Une surlargeur marquée en jaune pourrait suffire sur la dernière partie en quittant la localité.



Trottoir, cheminement réaménagé

Aménagements

- Les aménagements paysagers le long des parcelles privées devront certainement être remis en état (seuils, haies, arbustes, palissades).

4. Coûts de l'étude

Trois bureaux d'ingénieurs ont été contactés afin de réaliser une offre pour la phase d'étude qui comprend, comme indiqué en préambule, l'analyse de la situation initiale, l'élaboration du projet de la réfection et la procédure d'appel d'offres (mise en soumission et analyse des offres reçues). Les trois offres réceptionnées sont les suivantes

Bureau A : 69'000 CHF TTC

Bureau B : 64'081 CHF TTC

Bureau C : 76'467 CHF TTC

Vu que les montants sont inférieurs à CHF 150'000.--, l'octroi du mandat selon la procédure de gré à gré et conformément à la Loi sur les marchés publics, est possible.

A noter qu'un mandat d'expertise de la surface de la route et des canalisations auprès d'entreprises spécialisées pourrait être demandé. Aucun bureau ne l'a comptabilisé dans son offre. De ce fait, il faut compter un montant estimatif de CHF 16'000.— pour cette prestation.

A noter que la mise à l'enquête publique, si elle doit avoir lieu, n'est pas comptée par le bureau C. A part cela, les trois offres répondent pleinement à la demande et le choix proposé porte sur l'offre économiquement la moins élevée.

En résumé, la demande de crédit d'étude formulée dans le présent préavis porte donc sur les éléments suivants :

Offre bureau B	CHF 64'000.—
Analyse de l'infrastructure routière	CHF 15'000.—

Contrôle des canalisations	CHF 1'000.—
Divers et imprévus (10%)	<u>CHF 8'000.--</u>
	CHF <u>88'000.-- TTC</u>

S'agissant du dossier d'exécution des travaux et du suivi du chantier, ces prestations ne sont pas comprises dans le montant des offres présentées. Elles seront intégrées lors de la deuxième phase du projet. A noter que dans le but d'éviter des frais supplémentaires et sous réserve des crédits accordés par le Conseil communal, la Municipalité a prévu de garder le même mandataire pour les deux phases du projet.

5. Planification des travaux

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, l'étude du dossier est estimée à 12 semaines. L'éventuelle mise à l'enquête, le traitement des possibles oppositions et la délivrance du permis de construire à 10 semaines. Les appels d'offre (SIMAP) peuvent être réalisés simultanément à la procédure d'enquête publique. Une fois la mise à l'enquête terminée, le dossier d'exécution peut être finalisé en 8 semaines. Quant aux travaux, ils sont prévus sur une durée de 10 mois. Comme indiqué en préambule, le crédit de réalisation fera l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de protection ordonnées dans la lutte contre le coronavirus (COVID-19), il n'est pas possible d'établir un calendrier prévisionnel au moment de la rédaction du présent préavis, raison pour laquelle seule la durée des différentes étapes est indiquée au paragraphe précédent. Cela étant, les informations seront données en temps utile à la commission ad hoc.

6. Incidences financières

L'estimation de l'incidence financière dans le compte d'exploitation se résume, en cas de refus du préavis final d'exécution des travaux de réfection de la route d'Yverdon (deuxième phase du projet), à un coût de la dette de CHF 1'100.-- en moyenne et à CHF 8'800- d'amortissement annuel.

En cas d'acceptation du préavis final d'exécution des travaux, l'entier des frais d'étude seront repris dans le coût final du projet et auront les incidences financières définies pour ce dernier.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON,

- vu le préavis de la Municipalité N°52/20,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN,
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude pour la réfection d'un tronçon de la route d'Yverdon,
 2. accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de CHF 88'000.— TTC,
 3. prend acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour les travaux de réfection de la route d'Yverdon,
 4. prend acte qu'un cas de refus du préavis mentionné sous chiffre 3, la dépense totale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,
 5. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout du montant de CHF 88'000.—, aux meilleures conditions du moment.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI

